

L'EXPRESSO

LE DROIT À L'IMAGE

Dès le mois d'avril dernier, au moment où nous apprenions que la session d'hiver 2020 se terminerai à distance, une question s'est posée au sein du corps professoral : quels sont mes droits à l'image dans l'enseignement à distance ?

La FNEEQ, lors du Regroupement cégep du 3 septembre, nous a présenté les grandes lignes d'une analyse juridique sur cette question.

- Articles 3, 35 et 36 du Code civil du Québec « De certains droits de la personnalité » : le droit à l'image est une composante du droit à la vie privée.
- Articles 4, 5 et 46 de la Charte des droits et libertés de la personne : le droit à la vie privée et à la réputation est un droit fondamental.

En regardant certains cas de jurisprudence, nous constatons que la protection de l'image et de la vie privée n'est pas absolue. Sa portée est celle d'une attente raisonnable dans une société libre et démocratique. Le ou la professeur.e qui donne un cours en présence, qu'il soit en ligne ou non, prête sa voix et son image, renonçant ainsi à une partie de sa vie privée. La FNEEQ explique « qu'il s'agit d'une question de contexte où les droits en présence sont soupesés entre l'information véhiculée et le droit des intéressés ». Par exemple, comme d'autres mesures moins attentatoires sont possibles, l'utilisation d'un enregistrement d'une prestation de cours est une mesure excessive si elle est utilisée dans le but d'évaluer la qualité de l'enseignement.

Ce n'est donc pas le fait de capter l'image qui est problématique au sens de la loi, mais ce qui en est fait après. C'est ici que nous avons plus de difficulté à obtenir des réponses...

Le 21 août dernier, le service de développement pédagogique et de la réussite nous a proposé un début de nétiquette, mais le texte officiel tarde à venir. Il est aussi légitime de nous demander s'il répondra à nos questions, nos besoins et protégera nos droits.

Ce qui nous semble clair pour le moment :

- Utiliser les plates formes mises à votre disponibilité par le Collège pour donner vos cours à distance. Elles sont administrées par notre employeur qui a le devoir de nous fournir un lieu sécuritaire pour dispenser nos cours.
- Demander à vos étudiant.e.s d'allumer leur caméra lors des cours en ligne. Lorsque nous donnons nos cours au Collège, nos étudiant.e.s sont présent.e.s physiquement et cognitivement dans nos classes. Nous devons pouvoir vérifier qu'ils le sont aussi devant leur ordinateur, en plus d'être en mesure de les identifier. Contrairement à ce qui a été dit à la dernière CÉ, la FNEEQ de son côté a précisé jeudi dernier que rien n'empêchait les professeur.e.s d'obliger

les étudiant.e.s à ouvrir leur caméra. Ils sont allés plus loin en mentionnant que ce ne devrait pas être le fardeau de chacun des professeur.e.s de l'obliger, mais le devoir des collèges de l'inclure dans ces règles !

- À moins d'être à l'aise et conscients des risques, évitez de vous enregistrer. Que ce soit en synchrone pour permettre aux étudiant.e.s absent.e.s à cause d'une situation en lien avec la COVID-19 de visionner votre cours ultérieurement ou en asynchrone, nous ne pouvons pas contrôler ce qui pourrait être fait de notre image. La réalité est que le Collège pourrait avoir bien du mal à nous aider même s'il a l'obligation d'intervenir auprès des diffuseurs internet et des médias sociaux afin d'exiger le retrait de publications de vidéos si la situation se présentait. Certaines mesures peuvent être prises pour vous protéger si vous utilisez des enregistrements de votre voix ou de votre image, telles que limiter la conservation des documents sur la plateforme dans le temps et les rendre accessible à un nombre limité de personnes. N'oubliez pas que des lectures ou toutes autres activités pédagogiques qui n'impliquent pas notre image peuvent généralement très bien convenir pour du rattrapage ou de l'enseignement en asynchrone.

Selon la FNEEQ la meilleure façon de protéger les professeur.e.s est d'encadrer les étudiant.e.s dans l'enseignement à distance et c'est au collège que revient le devoir de le faire. La solution selon eux est un engagement à signer par les étudiant.e.s avant chaque cours afin d'avoir accès à la séance d'enseignement par Internet. Dans cet engagement l'étudiant.e aurait entre autres :

- À souscrire qu'il n'enregistrera pas, ne filmera pas ou ne rediffusera pas d'une quelconque façon le cours ;
- À consentir à une politique de non-intimidation, non-harcèlement et non-rediffusion.

Continuez d'alimenter nos réflexions !

Le comité exécutif

DATES IMPORTANTES À VENIR

Assemblées générales (AG), les mardi (entre midi et 14h15) :

- ◆ 15 septembre
- ◆ 29 septembre
- ◆ 20 octobre
- ◆ 10 novembre
- ◆ 1er décembre

Veillez noter que la NÉGO pourrait, bien malgré nous, forcer l'ajout de nouvelles dates en cours de route.

NOUVELLES DU REGROUPEMENT CÉGEP

Le jeudi 3 septembre et le vendredi 4 septembre a eu lieu, en visioconférence, le 2e regroupement cégep de la session. Plusieurs sujets étaient à l'ordre du jour, mais nous avons deux priorités soit la rentrée d'automne et la poursuite de la négociation.

Les annexes S119 et S120 : verrons-nous la couleur de l'argent?

On nous a confirmé que le gouvernement a bien créé deux annexes au Régime budgétaire et financier des cégeps (FABRES) par lesquelles il a injecté des ressources supplémentaires dans le réseau collégial pour pallier les effets de la crise sanitaire. Les ressources sont divisées en trois volets, Volet 1 : Soutien aux établissements pour adapter la formation afin d'assurer la réussite des étudiants, développer de nouveaux parcours de formation et répondre aux besoins de main-d'œuvre, Volet 2 : Soutien technique et Techno-pédagogique et le Volet 3 : Soutien à l'organisation et à l'offre des services institutionnels en santé mentale. Nous comprenons que c'est par le Volet 1 que nous devrions obtenir des ressources.

Selon un document préparé par la FNEEQ, le collège Montmorency pourrait recevoir 527 610, 00\$ dans le volet 1 de la S119 (annexe récurrente) et 583 475,00 \$ dans le volet 1 de la S120 (cette année seulement) pour un total estimé de plus de 1,1 million de dollars. Enfin, la coordination du regroupement cégep a proposé des mesures, telle que diminuer la taille des groupes, qui viseraient à alléger notre tâche enseignante si jamais le Collège décidait de nous donner accès à ces ressources.

Un long débat a suivi ces présentations. Nous avons questionné la coordination du regroupement cégep à savoir pourquoi on ne négociait pas une entente nationale afin de s'assurer d'une utilisation uniforme pour tout le réseau ? Pourquoi on n'exigeait pas des ressources supplémentaires afin d'alléger la tâche de façon significative ? On nous a répondu que la FNEEQ ne cesse de demander des rencontres sur le sujet, mais n'a pas été en mesure d'obtenir un lieu de discussion. Pour un certain nombre de délégations, ces ressources arrivent bien trop tard, du moins pour la session d'automne. Surtout que certaines administrations ont annoncé avoir l'intention d'injecter ces ressources ailleurs que dans l'enseignement, afin par exemple d'éponger les dettes encourues par la crise de la Covid-19 ou bien d'engager des conseillers pédagogiques. À Montmorency, le comité exécutif ne cesse d'interroger l'administration sur ces ressources, que ce soit en Commission des études ou en CRT. Nous avons également demandé une rencontre avec le Directeur général, la Directrice des ressources humaines et la Directrice des études notamment sur ce sujet, rencontre qui aura lieu la semaine prochaine. À ce jour, le Collège affirme ne pas connaître les montants qui lui seront versés. C'est à suivre.

NÉGOCIATION 2020 : COMPLICATION

Pour ce qui est de la négociation, on nous a rapporté que, lors d'une rencontre avec le Conseil du trésor, le CPNC aurait dit ne pas souhaiter dégager des ressources supplémentaires à la Table centrale afin de financer notre demande de payer les chargé.e.s de cours en CI, contrairement à ce qui semblait avoir été dit lors de discussions à la Table sectorielle. Ce revirement de position est très surprenant. Ces ressources supplémentaires sont nécessaires afin de poursuivre la négociation de bonne foi. On nous a affirmé que des rencontres sont fixées avec le CPNC afin de clarifier la situation. On nous a aussi présenté une mise à jour de notre plan d'action qui sera communiqué lors de l'assemblée générale du 15 septembre.

Venez chercher le vôtre!



COUP D'OEIL SUR... LE COMITÉ DES RELATIONS DE TRAVAIL

Les travaux du CRT ont repris dès la rentrée et les sujets ne manquent pas. Le contexte pandémique, la nouvelle équipe de direction du service des ressources humaines et le nombre importants de dossiers préexistants s'assurent que les rencontres seront bien remplies cette année.

Heureusement, vous pouvez toujours garder un œil sur les sujets traités puisque les ordres du jours sont maintenant envoyés à tout le corps enseignant. N'hésitez pas à apporter des éléments d'informations ou à demander des éclaircissements.

De plus, comme l'a fait remarquer Jean-Philippe Martel en assemblée générale, nous travaillerons dans les prochains mois à améliorer la transparence du CRT afin de s'assurer que ce soit *votre* comité des relations de travail.

COUP D'OEIL SUR... LA COMMISSION DES ÉTUDES DU 2 SEPTEMBRE 2020

Notre souhait a enfin été exaucé : les ordres du jour et les documents de la Commission des études sont dorénavant envoyés à l'ensemble des enseignant.e.s. Nous espérons que cette plus grande transparence vous permettra de prendre connaissance du travail fait par vos onze représentant.e.s et de vous familiariser avec les enjeux qui sont discutés dans cette importante instance pédagogique.

Vos représentant.e.s y ont questionné la Direction des études (DÉ) sur de nombreuses préoccupations en lien avec cette rentrée. Nous avons proposé que M. Simon Mathieu du Service de l'organisation et du cheminement scolaire (SOCS) soit présent, mais il n'était pas disponible et il est vrai que notre demande est arrivée un peu tardivement :

- Les examens en présence à la mi-session et à la fin de la session, afin d'éviter le plagiat et la fraude, notamment (vous avez reçu un courriel du SOCS à cet effet depuis);
- La gestion des cas de COVID-19 chez les étudiant.e.s et l'application de la PIEA (pour le moment, le Collège ne peut nous dire si les étudiant.e.s communiquent bien avec l'ensemble de leurs enseignant.e.s, ni le nombre de cas de COVID-19 au Collège à ce jour);
- Le flou entourant l'accès aux laboratoires informatiques (la DÉ a pris note et nous assure que le SOCS est au courant de la problématique);
- Les retards dans les commandes d'ouvrages et de cahiers à la librairie par les étudiant.e.s et l'information selon laquelle les quantités de cahiers commandés par les profs étaient parfois révisés à la baisse par le Service du développement pédagogique et de la réussite (SDPR) (la DÉ a pris note du problème et fera un suivi);
- La multiplication des gestes déplacés, voire du harcèlement en ligne dans les cours (la DÉ se dit très préoccupée et a pris note de nos suggestions : informer, dénoncer, sévir);
- La nécessité d'avoir un protocole d'urgence en cas de fermeture du collège afin d'assurer la continuité de l'enseignement (nous avons appris après la rencontre qu'il s'agit d'un dossier porté par la Direction générale);
- La question des caméras fermées dans les cours en ligne (la DÉ ne croit pas qu'il soit possible pour un.e. prof d'obliger les étudiant.e.s à allumer leur caméra mais des vérifications seront faites);
- Et de nombreuses autres questions en provenance des différents départements!

Vos représentant.e.s ont aussi manifesté leur mécontentement par rapport au fait que la Commission des études a été mal informée, lors des discussions sur les assouplissements à la PIÉA, sur les directives gouvernementales voulant qu'il ne soit pas possible de pénaliser les étudiant.e.s en raison du contexte lié à la COVID-19, ce qui a entraîné des débats inutilement longs... Plus de détail en AG!